

Numéros des décisions	Titres	Points de l'ordre du jour	Dates d'adoption	Pages
1981/189	Commission économique pour l'Afrique: instituts régionaux d'études démographiques . .	7	24 juillet 1981	37
1981/190	Rapport du Secrétaire général sur les conditions de vie du peuple palestinien	9	24 juillet 1981	37
1981/191	Rapport du Comité des ressources naturelles sur sa septième session et projet d'ordre du jour provisoire et de documentation pour la huitième session du Comité	15	24 juillet 1981	37
1981/192	Calendrier des conférences et réunions	6	24 juillet 1981	38

RÉSOLUTIONS

1981/45. Rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement

Le Conseil économique et social,

Rappelant ses résolutions 1978/60 du 3 août 1978, 1978/75 du 8 novembre 1978 et 1979/48 du 31 juillet 1979,

Rappelant aussi la résolution 34/137 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1979, aux termes de laquelle l'Assemblée a notamment invité le Secrétaire général à poursuivre son étude détaillée du rôle du secteur public et à présenter à l'Assemblée, à sa trente-huitième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport complet faisant une place particulière à plusieurs aspects de la question signalés dans cette résolution,

Prenant note de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement¹, dans laquelle il est souligné qu'il faudrait tenir dûment compte du rôle positif que le secteur public peut jouer dans la mobilisation des ressources intérieures, la formulation et l'application des plans généraux de développement national et la définition des priorités nationales,

Considérant que tout Etat possède le droit souverain et inaliénable de choisir son système économique et social, conformément à la volonté du peuple et sans ingérence extérieure,

1. Prend note du rapport d'activité du Secrétaire général sur le rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement²;

2. Recommande que le rapport d'activité soit transmis à l'Assemblée générale en même temps que le rapport complet du Secrétaire général qui doit être présenté en application de la résolution 34/137 de l'Assemblée;

3. Décide d'examiner le rapport complet du Secrétaire général à sa seconde session ordinaire de 1983;

4. Réaffirme sa résolution 1978/60, dans laquelle il a notamment invité les commissions régionales et les autres organismes des Nations Unies appropriés à aider régulièrement le Secrétaire général dans son étude continue du rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement;

5. Prie le Secrétaire général d'accorder un rang de priorité élevé aux études et aux rapports sur le rôle du secteur public dans le développement économique des pays en développement;

6. Reconnaît à cet égard le rôle important du Centre international pour les entreprises publiques des pays en développement dans la promotion de la coopération entre pays en développement dans ce domaine.

38^e séance plénière
20 juillet 1981

1981/46. Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution 122 (V) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en date du 3 juin 1979³, aux termes de laquelle celle-ci a entériné, au nombre de ses principales activités prioritaires, un nouveau programme global d'action en faveur des pays les moins avancés en deux phases: un programme d'action immédiate (1979-1981) et un nouveau programme substantiel d'action pour les années 80,

Rappelant aussi les résolutions de l'Assemblée générale 34/203, en date du 19 décembre 1979, et 35/205, en date du 16 décembre 1980, par lesquelles l'Assemblée a décidé de convoquer la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en vue de mettre au point, d'adopter et d'appuyer le nouveau programme substantiel d'action pour les années 80,

³ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session*, vol. I, *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.79.II.D.14), première partie, sect. A.

¹ Résolution 35/56 de l'Assemblée générale, annexe.

² E/1981/66.